

Compte-rendu de séance du conseil municipal

L'AN DEUX MIL QUATORZE, 7 octobre à 20 h 00

Le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel des séances, sous la présidence de Monsieur Nicolas CHOISNEL, Maire.

Date de la convocation : 26/09/2014

Nombre de conseillers en exercice : 14

Etaient présents 14 : BERTALOT Jean-Jacques - CALLEMART Didier - CAPOT Jean-Paul - CHOISNEL Nicolas – CORDEREAU-NAY Marie-Thérèse - GALABERT Marie-Josée - GEFFRÉ Valentine – LABORDE Dalila - LAMARQUE Caroline - LEROY Michel - LUSSAGNET Christian - PRETI Frédéric – ROIRAND Jérôme - SEMPÉ Lionel formant la majorité des membres en exercice.

Excusé(s) :

Absent(s) :

Monsieur Christian LUSSAGNET est désigné secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et approuvé par la majorité des membres présents.

ORDRE DU JOUR

- compte-rendu des diverses commissions communales sur travaux en cours et divers
- point sur dissimulation des réseaux au hameau de Saint-Cirice

choix des travaux proposés en délibération :

- Reprise des menuiseries aluminium de l'école primaire, mise en place d'un porte avec barre anti panique (3000 € environ)
- Agrandissement de la scène de la salle des fêtes, achat rampe éclairage scène (3000 € à préciser)
- installation du chauffage à Louveratous (4 devis entre 6700 et 5050 €)
- Réparation angle du mur cimetière de Saint-Cirice (devis en cours environ 1300 €)

travaux envisageables :

- Agrandissement aire de réception du toboggan de la maternelle (main d'œuvre gratuite achat fournitures 200 € à peine)
- Installation du jeu multisports par employés mairie (prévoir quelques fournitures à hauteur 250 €)
- Réfection fauteuils salle des mariages (2000 €)
- Réfection salle des mariages et couloir mairie (devis environ 3000 € ou réalisation main d'œuvre du conseil)
- Réfection des parquets de l'école primaire en trois tranches (à chaque vacances scolaires) budget total environ 3000 €

les travaux futurs :

- les ateliers municipaux
- la réparation de l'église de MONCRABEAU
- la réparation du mur du cimetière de Pouy-sur-l'Osse

- devis tables et chaises pour cantine scolaire
- rythmes scolaires
- délib. achat armoire métallique et chaises (intégration en investissement)
- délib. achat 3 extincteurs (intégration en investissement)
- contrôle installations électriques (devis Socotec ou Apave)

- divers : organisation soirée contée le mardi 14 octobre 2014 à 20 h 30 – utilisation salles municipales par diverses associations – installation classée stockage gaz inflammable liquéfié à Brizac – texte pour encart carte touristique de l'Albret – point sur OPAH – Service Civique (animateur) – référents hameaux – cession du PN 24 de Pajot par la SNCF - invitations - remerciements

COMPTE-RENDU DES DIVERSES COMMISSIONS COMMUNALES

Commission Communale des Travaux (Michel Leroy)

Après présentation des divers travaux à prévoir en priorité, le conseil municipal délibère comme ci-après :

Ecole primaire

- Mise en place d'une porte avec barre anti panique.

Le choix de l'entreprise se porte sur Storea 2.

Le travail se fera la première semaine des vacances de Noël.

Pour les menuiseries alu : en attente d'un nouveau devis par Storea2.

Salle des Fêtes

- Agrandissement de la scène de la salle des fêtes.

L'entreprise choisie est Patrick Faget à Moncrabeau moins cher que ses concurrents.

Un placard à balais est également inclus.

- Achat rampe éclairage scène :

M. Christian Lussagnet propose de faire se rencontrer la commission culture avec le Directeur de la culture du Conseil Général qui pourrait apporter une aide.

Local associatif Lou Veratous

Installation du chauffage à Louveratous : sur 4 devis, le choix se porte sur M. Benjamin Drevet, auto-entrepreneur à Moncrabeau est le mieux placé.

Cimetière Saint-Cirice

Reconstruction angle du mur cimetière de Saint-Cirice : Le choix se porte sur l'entreprise Vilas, la moins disante.

Fauteuils salle des mariages

Rénovation des deux fauteuils : accord sur le devis de M. Antonetti de Condom.

Travaux futurs

Ateliers municipaux

En ce qui concerne les ateliers municipaux, après consultations avec divers architectes, la solution consistant à aménager ceux existants, ne semble pas être la bonne (plus chère que du neuf). On s'oriente donc vers un bâtiment neuf.

Eglise du bourg

Des pierres du porche sont tombées. La façade mérite d'être rénovée (visite de M. l'architecte des Bâtiments de France). Le devis de M. Vilas est le moins élevé. Une demande de subvention sera déposée auprès du Conseil Général et de la Fondation du patrimoine.

Eglise d'Artigues

La pièce en bout de la façade Sud (qui sert d'entrepôt) menace de s'écrouler. Un périmètre de protection a été installé en attendant la visite de l'Architecte des Bâtiments de France.

L'église étant inscrite à l'inventaire supplémentaire des Monuments Historiques, en temps voulu, il faudra demande une subvention à l'Etat, au Conseil Général et à la Sauvegarde de l'Art Français.

Ramonage des chaudières dans les divers bâtiments communaux

Les contrats des entreprises Planté-Doumi et Delfour Dépannage sont renouvelés.

Contrôle des diverses installations électriques

La commission des travaux va étudier les dossiers.

Agrandissement aire de réception du toboggan de la maternelle

(main-d'œuvre gratuite achat fournitures 200 € à peine)

Installation du jeu multi-sports par employés mairie

(prévoir quelques fournitures à hauteur 250 €)

Réparation du mur du cimetière de Pouy-sur-l'Osse

Dossier à l'étude

47-2014 (finances locales – 7.10 divers)

INVESTISSEMENT – ACHAT ARMOIRE METALLIQUE ECOLE et CHAISES

Vu l'instruction n° 92-101 du 13 août 1992 extraite de la comptabilité publique,

Vu l'article 22 qui prévoit qu'il est admis que les biens meubles qui ont une durée d'utilisation supérieure à UNE ANNEE peuvent être assimilés à des biens immobilisés et à ce titre imputés à une compte de bilan,

Le conseil municipal décide de payer sur le chapitre 2188 en section d'investissement :

- la facture n° FAC14COL0041702 du 05/09/2014 des établissements Manutan Collectivité d'un montant de 310,40 € TTC concernant l'acquisition d'une armoire métallique pour l'école primaire.

- la facture n° FACCO2091400091 du 30/09/2014 des établissements Altrad Diffusion d'un montant de 236,70 € TTC concernant l'acquisition de chaises pour l'école primaire

48-2014 (finances locales – 7.10 divers)

INVESTISSEMENT – ACHAT EXTINCTEURS

Vu l'instruction n° 92-101 du 13 août 1992 extraite de la comptabilité publique,

Vu l'article 22 qui prévoit qu'il est admis que les biens meubles qui ont une durée d'utilisation supérieure à UNE ANNEE peuvent être assimilés à des biens immobilisés et à ce titre imputés à une compte de bilan,

Le conseil municipal décide de payer sur le chapitre 2188 en section d'investissement la facture n° F024247005 du 02/09/2014 des établissements SICLI d'un montant de 294,06 € TTC concernant l'acquisition de 3 extincteurs pour les bâtiments communaux.

49-2014 (finances locales – 7.10 divers)

ENFOUISSEMENT DES RESEAUX AERIENS DE COMMUNICATIONS

ELECTRONIQUES DE FRANCE TELECOM – secteur SAINT-CIRICE

(maîtrise d'ouvrage SDEE 47)

Monsieur le maire informe des membres du conseil municipal qu'il conviendrait de procéder à la réalisation des travaux d'enfouissement des réseaux aériens de communications électroniques de France Télécom : secteur Saint-Cirice.

Il précise que ces travaux s'inscrivent dans le cadre de la convention cadre signée entre le Syndicat d'Electricité et d'Energies de Lot-et-Garonne (SDEE 47) et France Télécom concernant la pose coordonnée des différents réseaux de service public, notamment l'enfouissement des réseaux aériens de distribution d'électricité et de communications électroniques favorisant ainsi la réduction de coût des travaux ainsi que la gêne provoquée par les chantiers successifs.

Ainsi, pour une réalisation dans les meilleures conditions en termes de délais, de technicité et de gestion financière, il est proposé de confier au Syndicat d'Electricité et d'Energies de Lot-et-Garonne (SDEE 47) un mandat de maîtrise d'ouvrage pour cette opération.

Le décompte provisoire de l'opération globale (travaux de Génie Civil, fournitures et travaux de câblage) s'élève à 16 733,67 € TTC

Le financement estimatif est défini comme suit :

- dotation du SDEE 47 2 401,33 €
- participation France Télécom 4 999,14 €

Monsieur le maire précise que compte tenu des participations du Syndicat et de France Télécom à ces travaux, la part financière de la commune s'élève à **9 333,20 € TTC**.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **DECIDE** de confier les travaux d'enfouissement des réseaux aériens de communications électroniques de France Télécom, secteur Saint-Cirice, au Syndicat d'Electricité et d'Energies de Lot-et-Garonne (SDEE 47),
- **APPROUVE** et **AUTORISE** le maire à signer la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage devant intervenir entre la commune et le SDEE 47,
- **S'ENGAGE** à inscrire au budget les crédits nécessaires au règlement de la dépense correspondante.

DIVERS

CESSION MAISON PASSAGE A NIVEAU DE PAJOT

Le maire informe le conseil municipal d'un courrier envoyé par la SNCF de Limoges et reçu en mairie 26 septembre 2014, qui envisage la cession de la maison de garde barrière du Passage à Niveau 24 de Pajot ».

La maison est actuellement occupée par M. et Mme Joseph Preti.

Il est demandé à la commune de Moncrabeau dans un délai de deux mois à compter de la réception de la présente lettre, si elle envisage d'exercer son droit de priorité pour l'acquisition de ce bien.

Dans la mesure où M. et Mme Preti sont éventuellement acquéreurs, le conseil municipal estime qu'il n'a pas à les « concurrencer ». Néanmoins, le maire répondra à la SCNF en insistant sur la demande d'achat par la mairie du PN31 (depuis 2002).

UTILISATION SALLE DE JEUX DE L'ECOLE MATERNELLE

Celle-ci est victime de son succès car plusieurs associations souhaiteraient l'utiliser.

Cela pose un problème dans la mesure où le lendemain l'ATSEM doit faire des séances de ménage supplémentaires avec des produits spécifiques et coûteux pour le nettoyage.

Pour mettre tout le monde sur un pied d'égalité, il est proposé que toutes ces activités se fassent dans la salle des fêtes. Cela ne posera pas de problèmes avec un minimum d'aménagement.

Le conseil municipal, par 12 voix pour et 2 abstentions opte pour cette solution et décide que dans un délai bref, la salle de jeux de l'école ne sera plus utilisée pour des activités extra-scolaires sauf pour le centre de loisirs aux périodes de vacances et en cas d'évènements exceptionnels.

OPAH PAYS D'ALBRET

Le maire rappelle qu'il y a actuellement sur l'Albret une Opération Programmée de l'Amélioration de l'Habitat avec des subventions intéressantes pouvant aller dans des cas très particuliers jusqu'à 100 %.

Le maire demande aux conseillers municipaux de véhiculer l'info le plus largement possible.

EMPLOYÉS MUNICIPAUX

Mme Maïté Cordereau-Nay, adjointe, explique la difficulté d'annualiser les horaires de travail pour les employés qui ont un lien direct avec les vacances scolaires.

SERVICE CIVIQUE

Le maire porte à la connaissance des conseillers qu'éventuellement pour une période de six mois, la mairie pourrait embaucher un jeune dans le cadre d'un emploi dit service civique. Le coût mensuel est de 108 €, le complément étant pris en charge par l'Etat (à suivre).

COLLECTION MICHEL GOMA

Natif de la commune, couturier célèbre dans les années 1980, Michel Goma a fait don au musée des habits anciens de Moncrabeau, de plusieurs croquis et robes. Il serait disposé à prêter d'autres dessins et habits sous condition d'aller les chercher.

Mme Maïté Cordereau-Nay propose d'aller à Paris avec un de ses véhicules et 2 autres personnes.

INSTALLATION CLASSÉE STOCKAGE GAZ INFLAMMABLES LIQUÉFIÉS LIEUDIT BRIZAC

Un exemplaire de la déclaration souscrite par la SCEA de Brizac, en vue de procéder à l'exploitation d'un stockage de gaz inflammables liquéfiés situé au lieudit Brizac sur le territoire de la commune de Moncrabeau et relevant de la législation sur les installations classées pour la protection de l'environnement ainsi que le dossier contenant les prescriptions générales auxquelles doit se conformer le déclarant, est à la disposition du public pendant un mois du 10 septembre 2014 au 10 octobre 2014.

ORGANISATION SOIRÉE CONTÉE

Mardi 14 octobre 2014 à 20 h 30 à la salle des fêtes de Moncrabeau.

Le maire informe les conseillers qu'une invitation à participer au repas pris en commun avec les conteurs, a été envoyée aux personnes bénévoles de la Bibliothèque et du Musée.

Lieu : au local associatif Louveratous

ORGANISATION MARCHÉ DE NOEL

Dimanche 14 décembre 2014 à la salle des sports Gilbert Launet

Une réunion d'organisation est prévue le jeudi 6 novembre 2014 à 19 h

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire déclare la séance close à 21 h 30